



Arcachon
expansion

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260619-2026061918-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 19 juin 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI.

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, DELEPAUX, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames MARESCOT, THE
Messieurs RUIZ, FANARA, SEGURA, SCAPPAZZONI.

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

Il convient de fixer les tarifs et partenariats nécessaires au fonctionnement du service Animation

PARTENARIATS

PROMENADE DES ARTS

L'exposition de peinture, organisée par l'association la Promenade des Arts, présente un intérêt touristique, en ce qu'elle participe à la politique d'animation de la Ville.

Arcachon Expansion et La Promenade des Arts se sont donc rapprochés pour valoriser le rôle de chacun en vue de la réussite de cet événement.

Une convention de partenariat est signée entre les deux parties pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Arcachon Expansion s'engage notamment à :

- Annoncer l'évènement via ses différents moyens et supports de communication.
- Apporter un soutien technique par la mise à disposition, pendant la durée de l'évènement, de matériel

L'association s'engage notamment à :

- Assurer l'organisation générale de l'évènement
- Traiter les demandes de candidature présentées émanant d'artistes peintres, sculpteurs, portraitistes et caricaturistes souhaitant exposer à l'occasion des « Soirée artistiques d'Arcachon » (en respectant le règlement d'inscription)
- Veiller à la participation des artistes retenus et s'assurer, dans son déroulement quotidien, de la cohérence de cette manifestation eu égard aux objectifs de la présente convention.

Cette manifestation ne donnera pas lieu à facturation d'une redevance.

ASSOCIATION CREATEURS D'ART

« Les Artisans Créateurs d'Art del Pais », présente un intérêt touristique, en ce qu'il participe à la politique d'animation de la Ville.

Arcachon Expansion et « Les Artisans Créateurs d'Art del Pais » se sont donc rapprochés pour valoriser le rôle de chacun en vue de la réussite de cet événement.

Une convention de partenariat est signée entre les deux parties pour la période du 5 juin 2026 au 30 septembre 2026.

Arcachon Expansion s'engage notamment à :

- Annoncer l'évènement via ses différents moyens et supports de communication.
- Apporter un soutien technique par la mise à disposition de matériel, pendant la durée de l'évènement,

L'association s'engage notamment à :

- Assurer l'organisation générale de l'évènement
- Traiter les demandes de candidature présentées émanant d'artisans créateurs locaux souhaitant exposer lors des soirées de marché nocturnes des « Artisans d'Art del Pais » (en respectant le règlement d'inscription)

- Veiller à la participation des artistes retenus et s'assurer, dans son rôle de médiateur, la cohérence de cette manifestation eu égard aux objectifs de la présente convention.

Cette manifestation ne donnera pas lieu à facturation d'une redevance.

BEACH RUGBY

L'évènement Beach Rugby, organisé par LA LIGUE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DE RUGBY, présente un intérêt touristique, en ce qu'il participe à la politique d'animation.

Arcachon Expansion et La Ligue se sont donc rapprochés pour valoriser le rôle de chacun en vue de la réussite de cet événement qui se déroulera sur la plage Pereire et la Promenade Robert Fleury les 10 et 11 juillet 2026.

Arcachon Expansion s'engage notamment à :

- Annoncer l'évènement via différents moyens et supports de communication.
- Apporter un soutien technique par la mise à disposition de matériel, pendant la durée de l'évènement,

La ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de rugby s'engage notamment à :

- Assurer l'organisation générale de l'évènement
- Se charger de l'accueil du public.
- S'assurer de la promotion de l'évènement avec validation du plan de promotion par Arcachon Expansion au préalable

Cette manifestation ne donnera pas lieu à facturation d'une redevance en 2026.

BEACH TENNIS

L'évènement Summer Beach Tennis, organisé par LE TENNIS CLUB d'ARCACHON, présente un intérêt touristique, en ce qu'il participe à la politique d'animation.

Arcachon Expansion et le Tennis Club se sont donc rapprochés pour valoriser le rôle de chacun en vue de la réussite de cet événement qui se déroulera sur la plage Pereire et la Promenade Robert Fleury du 5 au 8 août 2026.

Arcachon Expansion s'engage notamment à :

- Annoncer l'évènement via différents moyens et supports de communication.
- Apporter un soutien technique par la mise à disposition de matériel, pendant la durée de l'évènement,

Le Tennis club s'engage notamment à :

- Assurer l'organisation générale de l'évènement
- Se charger de l'accueil du public.

Cette manifestation ne donnera pas lieu à facturation d'une redevance en 2026.

AKUPANA (convention en cours d'élaboration)

L'évènement AKUPANA organisé par association ECOBASS le 29 et 30 août proposera des concerts, des DJ sets sur Sound system solaire, des expositions, de la sensibilisation à la préservation de l'environnement, diverses animations autour d'une petite restauration et d'une buvette

Dans ce cadre, Arcachon Expansion est partenaire de cet événement, aucune redevance ne sera demandée pour l'occupation du domaine public en 2026.

TRANSOSTREA (convention en cours d'élaboration)

Cette 9eme édition de la traversée du Bassin d'Arcachon à la nage est organisée par COACHEZ VOS EXPLOITS le 5 septembre

Certaines conditions tarifaires ayant été définies avant le vote de la grille tarifaire précédemment votée, il convient d'appliquer pour cette manifestation un tarif forfaitaire pour la redevance de 420 € pour 2026

TARIFS

LUNETTES DE PROTECTION

Une éclipse solaire aura lieu le 12 août 2026, à cette occasion, le service animation souhaite distribuer gracieusement des lunettes de protection.

PRODUITS SOIREE BLANCHE- PRIX DE VENTE PUBLIC :

Article	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Chapeaux	15,00 €	12,50 €
Sac de plage	15,00 €	12,50 €
Verres à vin	5,00 €	4,17 €
Polo homme	20,00 €	16,67 €
T-shirt femme	15,00 €	12,50 €
T- shirt unisexe	15,00 €	12,50 €

PACKS

Article	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
4 verres achetés le 5ème offert	20,00 €	16,67 €
T- shirt acheté = 1 chapeau gratuit	15,00 €	12,50 €
T- shirt acheté = 1 sac offert	20,00 €	16,67 €
1 polo acheté = 1 chapeau gratuit	20,00 €	16,67 €
1 polo acheté = 1 sac offert	25,00 €	20,83 €

TARIFS DE VENTE DES PRODUITS AUX ASSOCIATION

Article	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Chapeaux	11,25 €	9,38 €
Sac de plage	11,25 €	9,38 €
Verres à vin	3,75 €	3,13 €
Polo homme	15,00 €	12,50 €
T-shirt femme	11,25 €	9,38 €
T shirt unisexe	11,25 €	9,38 €

TARIFS DE VENTE DES PACKS DE GOODIES AUX ASSOCIATIONS

Article	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
4 verres achetés le 5ème offert	15,00 €	12,50 €
1 tee shirt acheté = 1 chapeau gratuit	11,25 €	9,38 €
1 tee shirt acheté = 1 sac offert	15,00 €	12,50 €
1 polo acheté = 1 chapeau gratuit	15,00 €	12,50 €
1 polo acheté = 1 sac offert	18,75 €	15,63 €

TARIF BUVETTE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2026

Le match de la finale de la coupe du monde football sera diffusé au vélodrome le 19 juillet prochain, à cette occasion nous souhaitons installer une buvette.

TARIF FORFAITAIRE : 900 € HT par jour

Dans le cas où une association locale se porterait volontaire pour tenir cette buvette, aucun forfait ne sera appliqué et l'occupation sera consentie à titre gracieux

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les partenariats et tarifs tels que présentés**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°18 concernant les tarifs et partenariats animations.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 19 juin 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice -Président de la Régie Arcachon
Expansion

